

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 647.553

Briquet perfectionné à molette.

MM. RAPHAEL VICTOR CLARKE et FREDERICK EDWIN LAWSON CLARKE résidant en Angleterre.

Demandé le 21 janvier 1928, à 10^h 40^m, à Paris.

Délivré le 31 juillet 1928. — Publié le 26 novembre 1928.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 21 janvier 1927. — Déclaration des déposants.)

L'invention a pour objet des perfectionnements, ci-après décrits, apportés aux briquets et se réfère au type comprenant une molette rotative abrasive agissant sur un morceau de pierre de silex ou de matière pyrophorique, et près duquel ou de laquelle se trouve une petite mèche alimentée d'un liquide inflammable provenant d'un réservoir ou récipient, ce dernier étant généralement bourré de ouate, ou autre matière analogue imbibée de pétrole ou autre hydrocarbure inflammable.

D'après cette invention un arbre rotatif est monté horizontalement solidairement et au-dessus du réservoir ou récipient contenant le liquide inflammable; ledit arbre rotatif portant à l'une de ses extrémités une molette abrasive et à l'autre un bouton de manœuvre actionné à la main. Le réservoir, par sa longueur horizontale, sa hauteur verticale et son épaisseur transversale, présente une forme rectangulaire, l'arbre dont il est parlé plus haut étant disposé dans le sens horizontal de la longueur du réservoir.

Dans la forme d'exécution préférée de l'invention, l'arbre rotatif est monté dans le sens horizontal de la longueur et au-dessus du réservoir ou récipient, à l'intérieur d'un tube fixé au-dessus dudit réservoir, la molette étant assujettie à l'une des extrémités de l'arbre et pouvant tourner à l'aide d'un

bouton de manœuvre actionné par le pouce ou les doigts et monté à l'autre extrémité de l'arbre. L'arbre se trouve ainsi entièrement logé à l'intérieur d'un tube, la molette et le bouton de manœuvre faisant saillie à chacune des extrémités du tube.

La mèche à enflammer est normalement recouverte d'un chapeau que porte l'extrémité d'un bras, articulé sur la partie supérieure au-dessus du réservoir, et parallèle à l'axe de l'arbre. Ce bras peut être amené dans deux positions distinctes et fonctionne conjointement avec un ressort soutenant l'extrémité pivotante du bras mais cette caractéristique n'est pas nouvelle par elle-même. Le tube est, de préférence, monté sur un support fixé sur le dessus du réservoir ou récipient. La pierre de silex ou la matière pyrophorique se trouve à l'intérieur d'un tube placé verticalement dans le réservoir; ladite pierre est présentée à la périphérie de la molette par la pression d'un ressort sur lequel appuie une cheville fixée d'une manière réglable par une vis à la base du réservoir. Comme il a été dit plus haut, le chapeau couvrant la mèche monté à l'une des extrémités du bras oscillant occupe normalement une position horizontale et il est parallèle à l'arbre rotatif; il est préférable que ce chapeau couvre aussi normalement la molette pour que les particules qui se détachent de la

Pierre lorsqu'on fait fonctionner la molette ne viennent pas salir les vêtements, etc., suivant la manière dont celui qui se sert du briquet porte ce dernier.

5 Le dessin annexé représente un exemple de réalisation de l'invention :

Figure 1 est une élévation de face de ce briquet perfectionné;

Figure 2 est une vue en bout de la fig. 1;

10 Figure 3 est un plan de la fig. 1;

Figure 4 est une élévation arrière montrant en pointillé le chapeau qu'on a fait pivoter sur son bras et qu'on a amené de la position où il recouvrait la mèche et la molette, dans
15 une position verticale;

Figure 5 est une vue en bout comme la fig. 2 montrant le chapeau et le bras levés dans une position verticale.

Le récipient ou réservoir *a* comporte une
20 longueur horizontale, une hauteur verticale et une épaisseur transversale; sur le dessus du réservoir et sur l'un des côtés de la longueur horizontale on fixe un support vertical *a*² supportant un tube *c* à l'intérieur
25 duquel est disposé un arbre rotatif *d* à l'une des extrémités duquel est fixée la molette *e* et à l'autre le bouton de manœuvre *f* actionné à la main, par le pouce ou les autres doigts. Perpendiculairement à l'arbre *d* et au-dessous
30 de l'axe de ce dernier, se trouve l'extrémité supérieure *g* d'un tube à silex *g*² s'étendant verticalement dans le réservoir *a*; la pierre de silex, ou la matière pyrophorique *g*³ est présentée à la périphérie de la molette *e*
35 étant repoussée par le ressort à boudin *h* supporté par-dessous par le prolongement de la cheville *h*² logée à l'intérieur du tube. On fait varier la tension du ressort à l'aide d'une vis *i* s'engageant dans un trou prévu
40 dans la base du réservoir *a*, ledit trou étant pratiqué à une certaine distance du tube *g*² de façon que la face interne de la tête de la vis vient buter contre l'extrémité de la cheville *h*². Un support *j* de la mèche *j*² est dis-
45 posé sur la partie supérieure du récipient à côté de la molette *e* pour que les étincelles émises grâce à cette dernière puissent facilement allumer la mèche normalement recouverte, ainsi que la molette *e*, par le chapeau *k*
50 que porte l'une des extrémités d'un bras *l* dont l'autre extrémité est assujettie par une goupille formant axe d'articulation à la selle

m. Normalement le bras *l* occupe la position représentée sur les fig. 1, 2 et 3, c'est-à-dire
représentée sur les fig. 1, 2 et 3, c'est-à-dire
parallèle à l'axe de l'arbre *d*, mais on peut
55 le faire pivoter vers le haut pour l'amener dans la position verticale représentée sur les fig. 4 et 5 et découvrir ainsi la mèche *j*² et la molette *e*. Ces deux positions sont déterminées par le petit ressort *n* agissant sur l'ex-
60 trémité du bras *l* qui, ainsi qu'on le voit sur les fig. 2, 3 et 5, est situé sur l'un des côtés du réservoir *a*. *o* désigne un bouchon fileté servant à obturer le réservoir lorsque la
65 ouate qu'il contient est imbibée de liquide inflammable; il est préférable que l'extrémité *o*² de ce bouchon soit dévissable, pour que l'intérieur de cette extrémité *o*² serve de
récipient aux pierres de réserve. On se sert commodément du briquet en le tenant dans
70 la main droite dans la position représentée sur la fig. 1, le pouce soulevant le chapeau monté à l'une des extrémités du bras oscillant *l* actionné par un ressort, et lorsque le
75 pouce de la même main fait tourner le bouton de manœuvre *f* dans le sens des aiguilles d'une montre la mèche est allumée par les étincelles de la pierre.

RÉSUMÉ.

La présente invention a pour objet un
80 briquet à molette caractérisé par un arbre rotatif disposé horizontalement avec le réservoir et au-dessus de ce dernier et portant à l'une de ses extrémités une molette et à l'autre un bouton de manœuvre que l'on
85 actionne à la main.

Ce briquet est en outre caractérisé par les points suivants :

a. L'arbre est monté de manière à pouvoir tourner au-dessus du réservoir dans un tube
90 qui s'étend sur toute la longueur de l'arbre pour constituer une surface portante efficace.

b. Un chapeau destiné à couvrir normalement la mèche est monté à l'une des extrémités d'un bras articulé à ressort sur le des-
95 sus du réservoir et normalement parallèle à l'axe de l'arbre.

c. Le tube comme sous *a* est monté sur un support fixé à l'extrémité supérieure
horizontale du réservoir. 100

RAPHAEL LICTOR CLARKE
ET FREDERICK EDWIN LAWSON CLARKE.

Par procuration :
Cabinet DANZER.

